



Finances : Sada repasse au vert grâce à COROM, « un travail colossal », dixit son maire



À vos marques, prêts, pneu, roulez...

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2674 - Édition du 22 Juin 2023



Les instruments traditionnels donnent le "la" de la fête de la musique

COMMANDEZ  
EN LIGNE



LIVRAISON  
À DOMICILE  
OU



RETRAIT EN  
MAGASIN

ET PROFITEZ  
JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet  
de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# LOISIR : La fête de la musique célèbre aussi le patrimoine instrumental traditionnel mahorais

A l'occasion de la fête de la musique qui s'est tenue hier sur tout le territoire, l'office de tourisme de Petite-Terre a organisé une exposition d'instruments de musique traditionnelle en collaboration avec le musée de Mayotte (MuMa) et la communauté de communes de Petite-Terre.

Il y avait beaucoup d'ambiance hier en Petite-Terre pour célébrer la fête de la musique. Plusieurs instruments traditionnels de la région de l'océan indien étaient exposés au sein de l'office de tourisme. « C'est la première fois que nous organisons ce type de manifestation depuis l'ouverture de nos locaux au mois d'août de l'année dernière, indique Bibi-Riziki Ousseni, responsable de projets au sein de l'office de tourisme de Petite-Terre. Le fait de célébrer la fête de la musique aujourd'hui est l'occasion de valoriser la musique en elle-même mais aussi les instruments. Beaucoup de Mahorais



*Une vingtaine d'instruments traditionnels étaient exposés*

ignorent, malheureusement, leur patrimoine culturel musical. Pour cela nous avons regroupé une vingtaine d'instruments de musique traditionnelle grâce à l'aide du

Musée de Mayotte (MuMA) et à des associations afin de faire connaître ses instruments auprès de la population ».

Et pour le coup, de nombreux curieux de passage ou non se sont arrêtés à l'office de tourisme pour en savoir davantage. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir des gabussi, des tari, des dori, des dzendzé ou encore des mkayamba et des fumba...Il y en avait pour tous les goûts, les âges, et les oreilles.

## Mayotte et la musique une histoire inséparable

Comme le rappelle Djamadar Saindou, chef de service programmation, partenariat et développement des publics au sein du MuMA, « La musique et les chants traditionnels font partie de la culture mahoraise. On les utilise dans la religion, notamment dans le soufisme, cela permet d'élever les esprits, de purifier son âme,



*Bibi-Riziki Ousseni et Djamadar Saindou*

et de rentrer dans une certaine spiritualité en utilisant sa voix, son corps, les chants et les danses. Mais on les utilise aussi dans les cérémonies de mariage par exemple. Les instruments exposés ont pour origine l'Afrique de l'Est ou Madagascar à l'image du dzendzé », complète Djamar. Le mkayamba est ainsi composé de petites graines noires, également appelées « les graines du diable », que l'on secoue pour obtenir un son. Avec ce type d'instrument chacun peut jouer à sa façon et en nombre illimité. Les instruments se marient ensemble à l'image des membranophones (tambour...) ou des idiophones comme le mkayamba.

« Le fait de regrouper tous ses instruments en un même lieu pour la fête de la musique est une formidable opportunité de mettre en valeur notre patrimoine et de rappeler les coutumes mahoraises », se félicite le chef de service programmation du MuMA. Le musée a ainsi mené une enquête auprès des populations de l'océan indien (Tanzanie, Zanzibar, Mayotte et La Réunion) afin de voir si les gens connaissent ses



*Le dzendzé a connu un grand succès auprès du jeune public*

Riziki et Djamar est unanime : « Les femmes jouent plus ! Même si cela a tendance à changer, modère le représentant du MuMA. Les hommes jouent souvent du même instrument, ils ont moins de pratique que les femmes. Par exemple le deba est seulement pratiqué par les femmes », explique-t-il. Ce que confirme Bibi-Riziki. « Plus jeune je faisais du deba dans une association. J'ai appris quand j'étais petite, toute seule, avec d'autres filles et avec ma famille. On chante, on a une gestuelle particulière avec parfois une certaine sensualité, sourit-elle. Dans les Maoulida Chengué, les hommes et les femmes jouent du tari, du fumba et du dori. De nos jours, il y a moins de déséquilibre, on assiste à une démocratisation de la pratique de certains instruments en quelque sorte. Mais je pense que le tari reste encore l'instrument de musique le plus pratiqué à Mayotte », précise-t-elle.

Pour marquer le coup de cette première édition l'artiste Bouhoury, que l'on ne présente plus, a donné une représentation. « Je suis dans la musique depuis 1965...Je suis batteur à l'origine mais je fais un peu de tout avec mon groupe, raconte le musicien multi instrumental. Nous sommes

instruments, mais aussi dans le but de les valoriser en transmettant les connaissances. Ce que déplore notamment Djamar, c'est que « Les traditions et les savoir-faire se perdent. Aujourd'hui il y a très peu d'artisans qui fabriquent encore ce type d'instruments. Aussi un espace est réservé avec des panneaux où l'on peut voir tout le processus de fabrication d'instruments comme le tari, le masheve ou encore le mkayamba. Sur la fiche de l'instrument figure un artisan qui en fabrique et avec lequel vous pouvez apprendre à en réaliser un ».

Pour cette première édition, les organisateurs n'ont pas lésiné sur les animations. Ainsi, à 10 heures, 11 heures 30 et 14 heures étaient organisés des ateliers de démonstration (mkayamba, gabussi, ngoma et mbiwi) ; et de 15 heures à 17 heures, une animation scénique avec les artistes Komo, Bouhoury et Diho.

### **Les femmes mahoraises davantage sensibles à la musicalité**

Quant à savoir qui des hommes ou des femmes jouent le plus d'instruments de musique à Mayotte, la réponse de Bibi-



*L'artiste musicien mahorais, Bouhoury*

une dizaine, nous jouons de la musique traditionnelle mahoraise avec des instruments différents. J'accompagne également avec le gabussi ». Bouhoury, a appris à utiliser ses instruments quasi tout seul, il est en quelque sorte autodidacte. « Ça fait longtemps que je joue ! dit-il. J'ai appris dans la rue en regardant les autres. Il n'y a pas d'école pour apprendre ça ! ».

Bouhoury a aussi la particularité de chanter et de mélanger les instruments de musique moderne comme le piano ou la flûte par exemples, avec des instruments traditionnels comme le gabussi ou le mkayamba. « Je suis un des rares à faire cela, car je tenais que ce soit ainsi », conclue-t-il.



*Toutes les générations ont pu (re)découvrir les instruments de musique traditionnels*

B.J.

Publier votre annonce légale  
**CLIQUEZ-ICI !**

**V**  
**VATEL**  
 HOTEL & TOURISM  
 BUSINESS SCHOOL

**BACHELOR (BAC +3)**  
 MANAGER EN HÔTELLERIE INTERNATIONALE

PROCHAINE RENTRÉE  
**SEPTEMBRE 2023**

**VOUS AVEZ DES QUALITÉS**  
 NOUS EN FERONS VOTRE AVENIR !

RANK 1  
 IN FRANCE

2022

QS  
 WORLD  
 UNIVERSITY  
 RANKINGS  
 BY SUBJECT

INSCRIPTION EN COURS:  
 06 92 42 49 57 OU  
 ADMISSIONS@VATEL.YT

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

Mayotte  
**INFO**

scannez moi

# ÉCONOMIE : Finances : Sada repasse au vert grâce à COROM, « un travail colossal », dixit son maire

Sur le mode de « aide-toi, l'Etat t'aidera », un outil a été mis en place par le ministère des Outre-mer pour secourir les communes ultramarines dans le rouge. Sada a bénéficié de 800.000 euros et d'un accompagnement collé-serré qui ont relancé la machine.

Mis en place par le ministère délégué aux Outre-mer, les COROM, pour Contrats de redressement Outre-mer, sont accordés dans un cadre très strict d'engagement de la commune bénéficiaire de la mise en œuvre de réformes structurelles, visant notamment une meilleure maîtrise des dépenses et le déploiement de procédures de gestion. En contrepartie de ces engagements, l'État verse aux communes contractantes une aide à l'effort de redressement, sous forme d'assistance technique et de subvention exceptionnelle.

L'efficacité des COROM a elle-même été mesurée par deux sénateurs, Georges Patient et Teva Rohfritsch, rapporteurs spéciaux de la commission des finances pour la mission « Outre-mer ». Ladite commission examinait leur rapport ce mercredi 21 juin.

Le bilan est globalement satisfaisant, « sur les neuf communes contractantes, six d'entre elles ont vu leur situation s'améliorer au moins partiellement ». Parmi elle, Cayenne (Guyane), Basse-Terre (Guadeloupe), et Sada, alors que la situation est plus « fragile » à Fort de France », ou à Saint-Benoit. A Mayotte, c'est la seule commune a bénéficié de ce dispositif jusqu'à présent. Avec de bons résultats selon le rapport : « Les deux sections de fonctionnement et d'investissement de Sada sont excédentaires, sa capacité d'autofinancement a augmenté mais certains ratios restent très détériorés », notamment



*Fin du terrassement sur le chantier de la nouvelle mairie de Sada*

celui des charges de personnel.

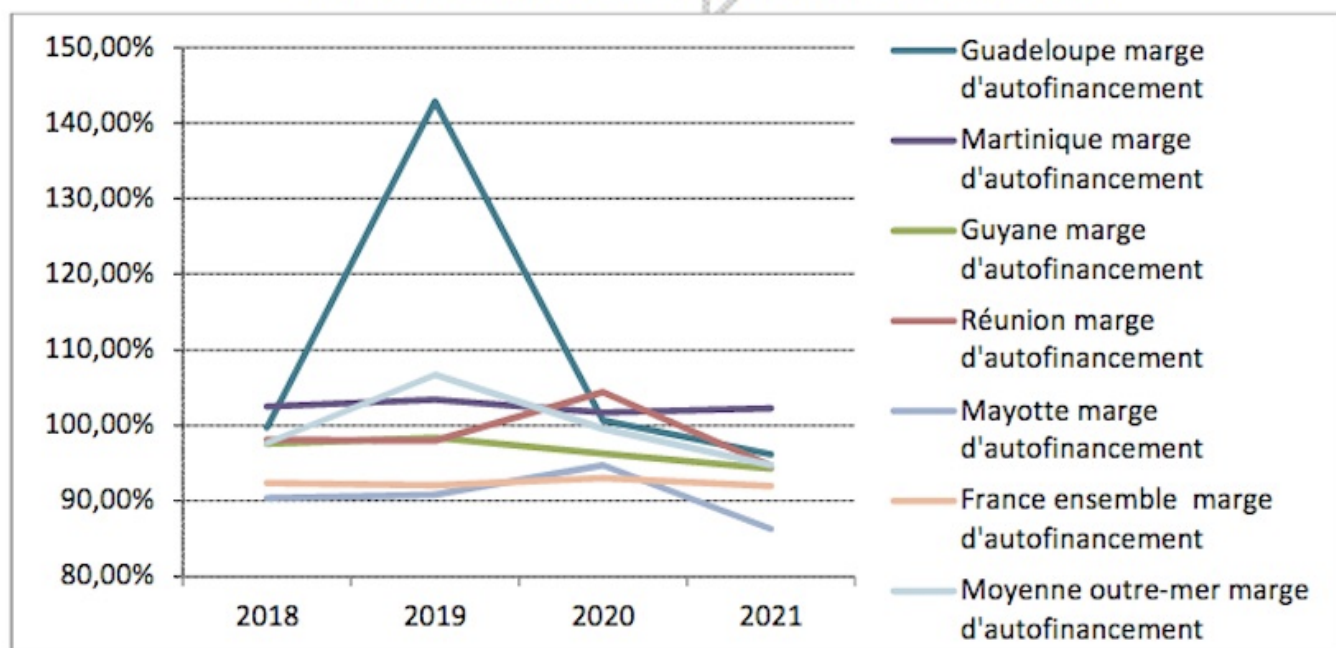
Les auteurs de l'étude mettent en garde contre une probable nouvelle dégradation de la situation dans l'ensemble des DOM-COM dans un contexte inflationniste qui impacte notamment la masse salariale lors de la revalorisation des points d'indice chez les fonctionnaires.

**Des communes mahoraises peu**

**dépensières faute d'épargne**

Dans l'ensemble, l'analyse de la situation des communes de Mayotte rejoint celle qui a été faite par l'AFD lors de sa présentation de [l'Observatoire du bloc communal](#) : des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 37% 2018 à 2021, soit moins que les recettes (+44,5%). L'Observatoire faisait valoir que les communes de

### Évolution des marges d'autofinancement entre 2018 et 2021 dans les communes de métropole et des DROM



Source : commission des finances à partir des données DGCL et DGFIP

*A la comparaison des marges d'autofinancement, Mayotte est perdante*

Mayotte ont été épargnées par la diminution des finances publiques qui a concerné l'ensemble du pays, et qu'elles avaient logiquement obtenu le retour dans leurs caisses du produit de l'octroi de mer qui était auparavant affecté au conseil départemental.

Pour autant, c'est compliqué pour elles de dégager une épargne suffisante pour investir dans des équipements publics étant donné la faible participation des contribuables dans une population pauvre à 77% et pour un quart en situation irrégulière. Et tous ceux qui peuvent contribuer aux taxes foncières ne sont pas répertoriés sur les bases fiscales. D'une part faute d'un cadastre à jour, d'autre part, par une volonté politique souvent frileuse à l'idée de faire pression sur ses administrés-électeurs. Ainsi, les impositions par habitant représentent 405 euros par habitant contre 1.126 euros en moyenne pour les communes des DROM. Alors que le poids des dépenses de personnel représente près de 66 % des dépenses de fonctionnement soit 10 points de plus qu'en métropole. Ce

qui s'explique par la mise en place de l'indexation des salaires de la fonction publique.

Le rapport fait un focus sur Mayotte et sur Sada. Dans notre département, les équipements publics sont insuffisants alors que les dépenses d'équipement par habitant sont « très supérieures à celles des communes de métropole, 324 euros contre 297 euros ». Cela s'explique par la proportion importante des dépenses consacrées aux écoles en raison de la pression démographique, notamment migratoire. Et malgré cela, comme le rappelle le rapport, il manque encore 800 salles de classe.

#### **Pas simple de décrocher le COROM**

Nous avons contacté le maire de Sada, Houssamoudine Abdallah, pour faire le point avec lui des effets bénéfiques de ce contrat COROM. « Tout d'abord, je précise que c'est un long processus puisque nous l'avions demandé en 2021, refusé car les indicateurs étaient trop dégradés. Nous avons fait des efforts et avons été retenus en 2022. C'est un travail

colossal qu'il faut mener pour cela, pour donner une perspective de budget sur les années à venir. Sur la somme de 1,2 million d'euros que nous avons demandée, nous avons eu deux fois 400.000 euros respectivement en 2022 et 2023. Le suivi est très sérieux, des réunions sont régulièrement programmées avec l'AFD et la préfecture, et nous avons été contrôlés par l'Inspection générale de l'administration et le sénateur Patient. Et là, un expert technique nous accompagne sur les secteurs Ressources humaines et sur le plan financier. »

Bilan positif à en croire les sénateurs puisque les budgets de fonctionnement et d'investissement de Sada sont redevenus positifs, et ont permis de redémarrer les dépenses d'équipement qui sont ainsi passées de 194 euros par habitant en 2018, à 734 euros en 2022. « Nous avons pu payer les retards sur plusieurs années des participations à l'intercommunalité, et nous avons pu compléter les plans de financement des petits projets. » L' élu se dit très satisfait du dispositif, « je remercie l'Etat

et le sénateur Patient pour cet accompagnement ».

### Des emplois plus tellement aidés

Pour autant, la situation n'est pas encore assainie, souligne encore le rapport, « certains ratios doivent encore s'améliorer et être surveillés. En effet, les charges de personnel augmentent fortement, passant de 4,1 à 6,1 millions d'euros soit une hausse de 49 % en cinq ans. » Le maire de Sada s'explique : « Nous avons subi l'augmentation du point d'indice de 3,1 points des fonctionnaires, soit une hausse de 300.000 euros dans notre budget. Il faut aussi prendre en compte l'évolution des carrières des agents, l'évolution de 1,5% des charges sociales chaque année, la diminution des PEC, ces Parcours Emploi Compétence que nous affectons dans les écoles, et qu'il a fallu compenser en recrutant, tout comme dans les services de propreté urbaine. »



*Ne décroche pas COROM qui veut, rapporte en substance Houssamoudine Abdallah*

Leur étude, les sénateurs la concluent par un « satisfaisant mais

peut mieux faire », en invitant à doper le budget alloué de 30 millions d'euros « largement insuffisant au regard de la situation financière très dégradée de certaines communes », et à y dédier davantage d'assistants techniques comme cela a été le cas à Sada. Enfin, à adapter la durée des contrats aux besoins des communes au-delà de trois ans. « Nous allons repostuler et demander une prolongation pour atteindre le montant de 1,2 million d'euros demandé », indique Houssamoudine Abdallah.

Nous avons indiqué que la commune de Boueni est retenue pour le prochain programme COROM, avec donc une exigence d'engagement à une bonne gestion en contrepartie.

Douze recommandations ont été émises par les deux sénateurs pour améliorer le dispositif.

**Anne Perzo-Lafond**

ACCOMPAGNER LES  
AGENTS DU SECTEUR PUBLIC  
DANS LEURS PROJETS,  
C'EST ÇA ÊTRE À LA  
HAUTEUR DE NOS CLIENTS.

**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Banque Française Commerciale Océan Indien - Société Anonyme au capital de 16 666 800,00 EUR. Siège social: 58 rue Alexis de Villeneuve - CS21013 - 97404 Saint-Denis Cedex. RCS Saint-Denis 330 176 470. Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale. N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470.

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFDOI.COM](https://www.bfcoi.com) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE  **BFC**

# LOISIR : À vos marques, prêts, pneu, roulez...

Dernière ligne droite des préparatifs pour cette 39<sup>ème</sup> édition de l'emblématique Course de pneus de Mayotte que le Monde entier dans presque son ensemble nous envie ! Pour cette année, la thématique demandée aux participants se veut colorée. Alors à vos crayons, vos chemises à fleurs et vos bâtons. Rendez-vous ce dimanche 25 juin 2023 sur la grille de départ

Présentation à la presse ce mercredi matin, au sein de salle mariage de la mairie de Mamoudzou, de cette 39<sup>ème</sup> course d'un autre genre qui fait désormais partie intégrante du patrimoine sentimental de notre île. Une union sacrée intergénérationnelle qui fédère toutes les classes sociales de notre territoire, dans une saine et festive émulation sportive. Plus qu'une simple compétition, c'est tout un symbole qui suscite l'engouement aussi bien des petits résidents que de leurs aînés, alliés aux gens de passage. Bouénis, bacocos, mzungus, villages du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest; tout un peuple prêt à mouiller le maillot et savonner gracieusement son pneu, le long de ces



*Jack Passe (à d.), créateur de cette mythique Course de pneus, véritable amoureux et ambassadeur de notre île aux parfums qui a fortement contribué à son rayonnement*

**1km850 de parcours** entre le rond-point Baobab et la ligne d'arrivée finale, sur la place Zakia Madi.

**Une organisation béton**

Il est loin le temps et le charme du

magnégné où, à la dernière minute, chacun arrivait un peu à l'arrache avec ses amis pour participer à cette singulière course qui a vu le jour le 13 juillet 1984, moins d'un an après l'arrivée de son créateur, le regretté **Jack Passe**.

Aujourd'hui, la **Course de pneus** c'est un événement légitimement cadré de bout en bout — calendrier d'inscription clôturé en amont inclus — qui mêle l'expertise de l'agence de communication **Angalia\*** ainsi que le plein investissement des services municipaux de la **ville de Mamoudzou**; tant sur les plans Jeunesse et sport, Technique et Environnement, que de Sécurité. Un plan de sécurité d'ailleurs exceptionnel, grâce à l'aval de la **Préfecture** et le renfort des forces de Police et Gendarmerie nationales. En somme, le combo parfait pour un super dimanche en famille car oui ! Grande première cette année, les festivités se dérouleront un dimanche, offrant ainsi l'opportunité au plus grand nombre d'assister à ce beau spectacle qu'il faut avoir vu au moins une fois dans sa vie, si on a la chance de visiter Mayotte (il se murmure même que ses représentation et reconnaissance officielle, hors de nos mahoraises contrées, aient été formu-



*(de g. à d) Mohamed Ahamada Tostao, Toiyifou Ridjali, Ambdilwahedou Soumaila, Laurent Mounier et Yahaya Naouilou*



lées, notamment auprès du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de Paris... C'est pour dire la médiatité montée en puissance de cette discipline traditionnelle et sportive. Croisons les doigts !).

### La Grande finale des enfants

C'est clairement grâce à l'engagement terrain des équipes de l'**Ufolep Mayotte** que cette course a pu trouver plein écho à travers toute notre île. En effet, si les places se voulaient vite prises d'assaut par les enfants principalement du centre Mamoudzou, il y a encore près d'une décennie de cela, c'est désormais époque révolue pour le plus grand bonheur de tous et notamment ceux du reste de l'île.

C'est donc depuis 2015 que l'antenne mahoraise de la fédération affinitaire multisports de France coordonne l'organisation globale d'un championnat, en amont, permettant de faire concourir et sélectionner des jeunes issus d'autres territoires, tout en apportant gestion des flux, encadrement sécuritaire et responsabilité engagée comme nous l'explique **Yahaya Naouilou, présidente de l'Ufolep 976** :



*Comme chaque année depuis 39 ans, les pneus mahorais sont mis à l'honneur et retrouvent une seconde jeunesse le temps d'un festif après-midi*

« Cette organisation globale est une fierté pour nous de pouvoir amener ces jeunes à participer à cet événement qui se revendique de Mayotte et pas exclusivement de Mamoudzou. Notre travail de fond qui n'est pas des moindres avec les différentes communes, se veut au profit de tous ces enfants. Anticiper, organiser, encadrer. Si nous n'acceptons plus d'inscription

le jour J, c'est justement parce que tout a été correctement fait en amont et nous assurons même le transport (ndlr aller-retour) de ces jeunes finalistes, depuis leur lieu d'habitation, jusqu'au lieu de la course. Cette responsabilité c'est un engagement que nous tenons, mes équipes et moi même ».

Ce sont ainsi près de 1 300 enfants qui ont déjà couru entre avril et mai dernier, depuis la sélection de leur respective intercommunalité, afin de pouvoir prétendre participer à cette Grande finale, dimanche prochain. Ils sont au total **200 pré-vainqueurs auxquels se grefferont 200 jeunes coureurs supplémentaires** issus de divers quartiers, sélectionnés par la Direction de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Vie associative de Mamoudzou.

Une course garçons puis filles, lancée respectivement à **14h** puis **14h30** qui, comme chaque année, s'annonce riche d'adrénaline.

### Place aux grands !

Que serait une **Course de pneus** sans la folie et la joyeuse exubérance des adultes ! Dans un souci, là encore, de pleine efficacité organisationnelle,



*Ils seront **400 enfants** à concourir pour cette Grande finale 2023 ( 182 filles et 218 garçons)*

les inscriptions ont été clôturées le 13 juin dernier et sur plus de 70 équipes qui se sont manifestées, **61 au total ont été tirées au sort**, 3 jours plus tard, en direct à la radio. Composée en moyenne de 5 participants, ils seront donc **près de 300 participants adultes** répartis en catégories :

- Mama
- Gros pneus
- Femmes
- Handicap
- Et Mixte (là encore, une nouveauté !).

*Pour le bon déroulement de cet événement, privilégiez la ponctualité et rendez-vous 15h00 sur la ligne de départ.*

Outre le fait que la bonne humeur soit de rigueur, et qu'il faille prévoir vos bâtons ( les manches à balai sont officiellement validés par la Ligue Internationale Sportive et Pneumatique ! ), Attention : soyez créatifs, soyez inventifs, soyez fous, soyez-vous et surtout **VENEZ FLEURIS ET COLORÉS.**

**Avis aux chefs d'équipes : Il est impératif d'aller physiquement et en personne retirer les dossards de vos équipiers avant ce vendredi 23 juin 2023, 16h30, directement au magasin Douka Pro.** Passé ce délai, la direction de course ne pourra vous



*Ça n'est pas la taille qui compte... (mais bien la dose de savon !) (DR)*

autoriser à concourir pour motif de sécurité et d'organisation.

**Parce que tout le monde a le droit de participer à la fête...**

Pour celles et ceux qui n'auraient malheureusement pas été tirés au sort ou qui souhaitaient naïvement s'inscrire le jour J, sachez que le départ de **La Course des amis** sera ouvert à tous et donné à **16h30 précis.** Là encore, venez avec vos bâtons, pour les pneus, prenez ce que vous trouvez sur la route ou bien même sur place, la mairie fournit le savon presque bio ! De quoi ravir tout le monde dans cette fort sympathique union des plus saines.

La rédaction de JDM vous souhaite par avance une agréable course et surtout : **Profitez !**

**MLG**

*\*Les équipes d'Angalia et leur directeur Laurent Mounier, s'occupent du pilotage et de l'organisation de cette populaire course depuis 2008.*

Il est à noter que toute la zone d'accès Mamoudzou centre sera fermée à la circulation à partir de 13h le dimanche 25 juin, depuis la zone sud (rond point Capt'ain Alandor/rond point Doujani jusqu'au rond point SFR de Mamoudzou centre). L'accès direct à la barge ne pourra se faire. Des itinéraires de déviation seront prévus mais pour les personnes qui doivent barger et/ou prendre un vol, prévoyez une marge de sécurité. Concernant les parkings intramuros liés à l'itinéraire de course, là encore, du vendredi 23 juin, 17h30 – au dimanche 25 juin 2023, 19h30 – il sera interdit de stationner tout comme au niveau des abords de la rocade de Mamoudzou au rond point du parc Mahabou.



*Pour faire gagner son équipe, il ne s'agira pas d'être la 5ème roue du carrosse...*



**Suivez le JDM sur internet**

# SOCIÉTÉ : Record d'interventions pour la SNSM Mayotte

Allo le 196 ? Je suis en panne de moteur, près du banc de l'Iris, pouvez-vous venir me remorquer ? Des appels de ce genre retransmis par le CROS Réunion, c'est le lot des interventions de la SNSM, Société Nationale de Sauvetage en Mer. Quatre lettres que les marins connaissent bien, le dernier recours en mer lors d'avaries.

Ils sont partout les hommes en orange. En métropole, que ce soit un kitesurfeur au large de la pointe bretonne de l'Aber Wrac'h, une évacuation sanitaire sur l'île d'Hoëdic, un voilier piégé par la marée en baie de Somme ou en Outre-mer, pour une voie d'eau sur un catamaran de 56 pieds en Martinique, nuit et jour, ils sont sur le pont.

Bien que la station soit récente à Mayotte, les 38 bénévoles dont 6 patrons de vedette n'en sont pas moins sollicités. « Depuis le début de l'année, nous sommes sortis 29 fois, soit davantage que les 3 stations de La Réunion réunies », commente Robert Amis, président de la station de Mayotte. Et l'année a commencé en beauté, « nous avons été appelés le 1er janvier à 2 heures du matin pour intervenir sur l'îlot Mtsamboro suite à

une bagarre. Nous avons quand même demandé le soutien de la PAF”.

L'intervention sur des kwassas en danger représente moins de la moitié de leurs interventions, il s'agit de kwassa sanitaires car notre semi-rigide Tamani est équipé notamment en oxygénothérapie, en défibrillateur, etc. Nous les déposons systématiquement aux autorités compétentes, soit au quai Ballou, soit à l'hôpital. Mais nous sommes surtout sollicités par des pêcheurs en panne de moteur, pour des kayakistes qui se sont renversés et qui ne peuvent remonter à bord, pour des remorquage...” Un catamaran de 5 tonnes pointant ses deux coques à l'entrée du lagon a déclaré sa panne de moteur, “il était à trois milles au large, il a fallu le remorquer”, renchérit Alain Pucel, patron de la station.

## Passation de témoins

Il faut dire que leur Tamani est très prisé, un semi-rigide alu Zodiac Milpro propulsé par deux fois 300 cv, qui monte la consommation annuelle à 20.000 tonnes de carburant. “le navire le plus lourd que nous avons remorqué faisait 60 tonnes. L'objectif de ses hommes et femmes, elles

sont 10, de la mer, “être capable de secourir n'importe qui sur le lagon ou au large en une heure. Lors de la panne des pêcheurs au banc de l'Iris, les pilotes maritimes sont allés les sécuriser, et nous les avons pris en charge ensuite”.

Les formations se font à Saint-Nazaire pour les patrons, “une école financée par TotalEnergies, notre principal donateur après l'Etat”, et pour les nageurs de bord, qui se mettent à l'eau, tous les deux ans à Mayotte.

Une sauvegarde de la vie humaine qui est gratuite, seuls les remorquage sont payants, et qui appelle donc des dons\* déductibles des impôts, les recettes principales de la SNSM. Bien que bénévoles, une astreinte a été mise en place pour réagir au moindre appel. “La pérennité des bénévoles et des patrons de vedette, c'est notre principal problème. Quand en métropole un marin pêcheur à la retraite s'inscrit à la SNSM, on sait que c'est pour 20 ans, à Mayotte, c'est différent, je suis le seul retraité”, s'exclame Robert Amis, ex directeur du STM.

D'ailleurs, il y avait du changement dans l'air ce mercredi. Alain Pucel va passer la main le 1er juillet, date à laquelle le Délégué interdépartemental sur La Réunion-Mayotte, François Bacqué est également remplacé par Jean-Pierre Million-Rousseau, qui connaît déjà Mayotte.

Ces secouristes de la mer interviennent par tous les temps, et ont pris une place centrale à Mayotte désormais dotée d'une station à la hauteur de ses grandes sœurs.

**Anne Perzo-Lafond**

\* La SNSM attend vos dons sur patron. dzaoudzi@snsn.org ou au 0639 62 31 11



*La SNSM en intervention (Archive @ SNSM)*

# Appel à Candidatures Conseil Intercommunal de l'Environnement de la **CCPT**



**Devenez acteurs de la transition écologique et  
énergétique de Petite Terre**

**Agir pour construire un avenir durable  
pour nos enfants !**

Le dossier de candidature est disponible  
à la Communauté de communes de Petite  
et sur  
[mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr](mailto:mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr)

**Dossier  
A déposer par email avant 23 juin 2023**



# SOCIÉTÉ : Insécurité : plusieurs actes de violences ces derniers jours

Un automobiliste violemment agressé à Majikavo Dubaï et les locaux de l'association de la Maison des Familles du Nord trois fois cambriolés en un mois.

3ème cambriolage en un mois pour les locaux de la Maison des Familles du Nord abritant l'association Wadzade wa Mahorais. Le 6 juin, le 15 et ce mardi 20 juin, des cambrioleurs s'en sont à nouveau pris à cette association qui fait partie de longue date du paysage de Dzoumogne.

Les ordinateurs ayant été dérobés lors de la première entrée par effraction, c'est une des imprimantes qui auraient été prise cette fois, nous explique Ali Nizary, membre fondateur de l'association et président de l'UDAF : "Ils ont cassé les portes pour entrer, ça ne peut pas être un hasard, je vais suivre de très près les investigations". Des actes qui font en effet penser à de l'acharnement. "Du coup, j'ai demandé à la directrice de la structure de fermer l'établissement. Ça nous fait mal au



*Les portes de nouveaux fracturées*

cœur car des actions étaient en cours comme l'aide aux devoirs, du soutien à la parentalité, des échanges avec les familles qui viennent mais nous ne pouvons pas les recevoir. La force de la Maison des Familles, c'est l'éducation des enfants, elle fait partie de la vie de quartier."

Des actions accompagnées par la DEETS, "je vais rencontrer nos partenaires pour voir comment déménager et continuer à mener nos activités".

## Un automobiliste agressé à coup de chombo

Il était environ 4h ce lundi 19 juin quand deux véhicules traversaient Majikavo Koropa pour se rendre au Sud de Mamoudzou. Au niveau de Dubaï, un barrage les empêche de passer. Le conducteur d'une des voitures nous raconte la suite: "Ils étaient environ 4 à 5 jeunes, cagoulés, l'un d'entre eux a ouvert ma portière. Quand j'ai essayé de la refermer, il m'a asséné un coup de chombo sur la main en me demandant mon portable."

Après avoir redémarré, il s'arrête au commissariat de Mamoudzou pour déposer plainte, "il était aux alentours de 4h30, j'ai sonné plusieurs fois, personne n'a ouvert. Pourtant, il y avait de la lumière et je voyais la présence d'un agent". Ce n'est qu'arrivé chez le médecin, à l'ouverture du cabinet, qu'il s'apercevra qu'un bout de chair est parti à l'extrémité du doigt.



*Le commissariat de Mamoudzou*

A.P-L.

# SANTÉ : La MSA invite les agriculteurs à des réunions d'information

Jusqu'au 6 juillet la MSA d'Armorique / Mayotte va organiser des réunions sur tout le territoire afin d'informer les agriculteurs sur leurs droits, mais aussi de faire un point sur leur situation individuelle. Des cartes vitales seront également remises aux personnes pouvant en bénéficier.

Ainsi les agents de la MSA d'Armorique / Mayotte seront présents :

– jeudi 22 juin à la mairie de Bouénie de 8h à 12h.

– vendredi 23 juin au CCAS de Kani-Kéli de 8h30 à 11h

– lundi 26 juin au Centre de service social d'Hamjago de 8h à 14h

– mardi 27 juin au GVA de Hima Oufagné Hazi de BRANDABOUA de 8h à 12h

– mercredi 28 juin à la mairie d'Acoua de 8h à 12h

– mercredi 28 juin à la mairie de MSTANGAMOUI de 13h 30 à 16h30

– jeudi 29 juin à la mairie de Kougou de 8h30 à 12h

– vendredi 3à juin à l'école primaire de MTSAHARA de 8h à 12h

– lundi 3 juillet à la mairie de Dembéni de 8h30 à 12h

– lundi 3 juillet à la MJC de Mangajou (Sada) de 14h à 17h

– mercredi 5 juillet à la MJC de Tsingoni de 8h30 à 12h30

– jeudi 6 juillet à la Mairie Dzaoudzi Labattoir en Petite Terre de 8h à 11h



**santé  
famille  
retraite  
services**

L'essentiel & plus encore



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

**Comment publier votre annonce légale**

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



scannez moi

# SANTÉ : Le Coroscanner disponible à Mayotte

Cet examen par imagerie des artères coronaires est désormais disponible sur notre département, au sein du CHM, offrant ainsi une alternative afin de poser un premier diagnostic pour les pathologies cardiaques. Efficace depuis la fin d'année 2022 dernière, ce nouveau protocole allié à ce scanner d'un autre genre, ont permis, grâce aux actions conjointes des services de cardiologie et de radiologie, de réaliser 50 coroscanners à Mayotte présentant ainsi l'avantage d'une rapide détection de 4 cas de pathologies préoccupantes, ayant eu nécessité d'être Evansanés\* chez nos voisins réunionnais.



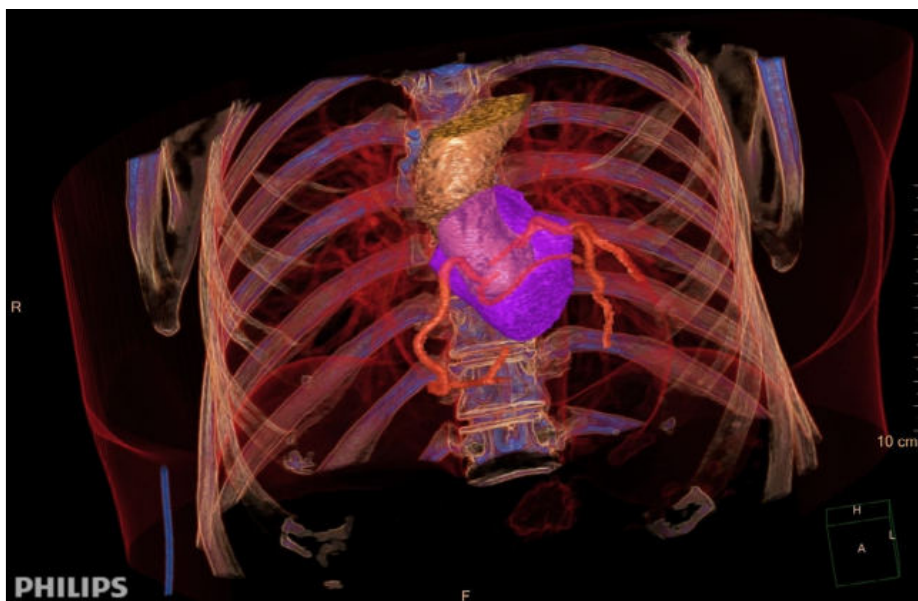
*Scanner spectral (image illustration/DR)*

Cette virtuelle coronarographie utilise les rayons X pour acquérir des images en coupes fines du cœur, de ses artères ainsi que des parois et des valves cardiaques. Pour ce faire, il est injecté en amont un produit iodé qui se veut contrastant (sans avoir nécessité à recourir à une sonde contrairement à l'examen de coronarographie pure; examen uniquement disponible à La Réunion).

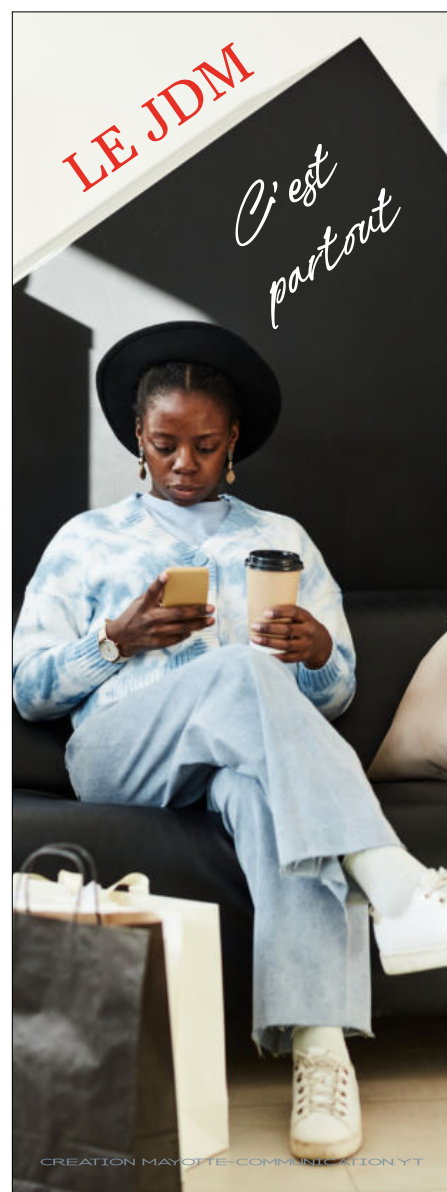
Vers une autonomie pour l'offre globale de Santé

Continuant sa montée puissance au regard d'une offre de soins de plus en plus étoffée, le Centre hospitalier de Mayotte aspire à développer son émancipation en présentant un service de cardiologie capable d'accueillir l'ensemble des pathologies de sa patientèle, diminuant ainsi le recours aux évacuations sanitaires. Pour ce faire, Le CHM a déjà formé 4 manipulateurs spécifiques en radiologie à même de faire ces imageries.

\*Qui relève de l'évacuation sanitaire. Terme technique.



*Exemple d'imagerie par coroscanner (DR)*



CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION.YT

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Communauté de Commune Centre  
Ouest (3CO)

1444 Avenue du Lac - Mroalé  
97680 TSINGONI

Tel : (+262) 269.63.76.76

## Marché de services

### Avis d'appel public à la concurrence.

N° du marché : 2023/3CO/021

Représentant du pouvoir adjudicateur : Président de la Communauté de Commune Centre Ouest (3CO).

### Accompagnement

du projet alimentaire territorial (PAT) de la 3CO.

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté de Commune Centre Ouest (3CO)

1444 Avenue du Lac

Mroalé

97680 TSINGONI

Téléphone : (+262) 269.63.76.76

Adresse internet : <https://www.3co-mayotte.fr/>

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Accompagnement du projet alimentaire territorial (PAT). - Accompagnement du projet alimentaire territorial de la 3CO sur l'action 2 c'est-à-dire : « Engager les citoyens et les acteurs dans la démarche PAT et coconstruire la stratégie alimentaire du territoire ».

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)



# ANNONCES LÉGALES

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Siège de la Communauté de Communes du Centre-Ouest

Code NUTS : FRY50

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne

peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 2 ans.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 2 ans.

Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

# ANNONCES LÉGALES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2023/3CO/021

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/06/2023

Date limite de réception des offres : 31/08/2023 à 23:59

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Mamoudzou

Introduction des recours : 10 jours en référé.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'ac-

cès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Communauté de Commune Centre Ouest (3CO) - Direction du développement économique

Correspondant : Anrafati COMBO

Adresse : 1444, avenue du Lac

97680 TSINGONI

Tél : 02.69.63.76.76 / 06.39.28.54.64

Courriel : [resp.et@3co-mayotte.fr](mailto:resp.et@3co-mayotte.fr)

Adresse Internet : <http://www.3co-mayotte.fr>

# ANNONCES LÉGALES



**Ville de Chiconi**  
**1 place de la Mairie**  
**97670 Chiconi**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE FOURNITURES**

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Chiconi (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000875300010

**Code postal / Ville :** 97670 Chiconi

**Groupement de commandes :** Non

### Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Mairie de Chiconi - Tél : +33 269621690 - Mail : [aminaazirari@villedechiconi.fr](mailto:aminaazirari@villedechiconi.fr)

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :** Voir l'article 5.1 du règlement de consultation

**Capacité économique et financière :** Voir l'article 5.1 du règlement de consultation

**Capacités techniques et professionnelles :** Voir l'article 5.1 du règlement de consultation

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Lundi 17 juillet 2023 - 10:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution :** 1. Prix des prestations 60%

2. Valeur technique 20%

3. Délai d'exécution 20%

### Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Achat et livraison de fournitures de bureau et fournitures scolaire – Commune de Chiconi

**Classification CPV :** 30192000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Il s'agit d'un accord cadre pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau pour les services municipaux ainsi que de fourniture scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Chiconi.

**Lieu principal d'exécution :** Place de l'Hôtel de Ville, 97670 CHICONI

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

### Section 5 : Informations sur les lots

**LOT :**

Lot 1 Papier d'impression et fourniture de bureau pour les services municipaux

**Classification CPV :** 30192000

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 30000 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Place de l'Hôtel de Ville, 97670 CHICONI

**LOT :**

Lot 2 Fourniture scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires

**Classification CPV :** 39162110

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 120000 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Place de l'Hôtel de Ville, 97670 CHICONI

### Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Date d'envoi du présent avis**

20 juin 2023



Communauté d'Agglomération de

Dembéli-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Ma-

moudzou,

BP 01 - Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**  
**SERVICES**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de Dembéli-Mamoudzou (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006045700013

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

# ANNONCES LÉGALES

Groupement de commandes : non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : marché public

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : AHMED Babadi - Tél : +33 639219746  
- Mail : [bm.ahmed@cadema.yt](mailto:bm.ahmed@cadema.yt)

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Capacités techniques et professionnelles : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 28 juillet 2023 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : - Prix de prestation : 30%

- Valeur technique : 70%

Les moyens humains et composition de l'équipe affecté au projet : 10%

Dossier de référence 5%

Modalité de concertation 20%

Compréhension de contexte et des enjeux 5%

Méthodologique globale/planning de l'étude 30%

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'œuvre et urbaine RHI Disma Bas à Kaweni

Classification CPV : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : cette consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour la réalisation d'une mission de maîtrise

d'oeuvre sociale et urbaine en vue de la résorption de l'habitat indigne dans le quartier Disma Bas à Kawéni  
Lieu principal d'exécution : LA CADEMA Village de Kawéni quartier Disma BAS

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

21 juin 2023



## SPV DJEMA 4

SPV DJEMA 4, SAS au capital de 100 €, Lot 18 Zone Nel, BP 247, Kawéni, 97600, MAMOUDZOU.

Par décision de l'associée unique en date du 25/05/2023, il a été décidé de modifier l'objet social de la Société par suppression partielle des activités exercées.

L'activité principale demeurante est l'activité de maintenance de centrales électriques utilisant l'énergie radiative du soleil.

L'article 2 des statuts a été modifié.

L'inscription modificative sera effectuée auprès du Greffe de MAMOUDZOU.